

PI

Ruhengeri, le 6 août 1940

n° 455/A.I.M.O.

1 ANNEE

Monsieur le Résident,

OBJET :

Demande construction
maison par sous-chef
MUSUHUKE

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe un ~~croquis~~ croquis établi par le sous-chef MUSUHUKE tendant à obtenir l'autorisation de construire une maison en matériaux semi-définitifs, suivant croquis.

Le sous-chef MUSUHUKE commande à 767 contribuables ; outre cela, il a fait un arrangement avec la mission de Rwaza pour l'obtention de briques cuites (quelques milliers) et de tuiles (idem), le restant de sa maison devant être construit en pierres de lave qui sont en abondance aux environs immédiats de l'endroit où Musuhuke compte construire sa maison.

Enfin, Musuhuke m'a fait la preuve qu'il était en possession d'une somme de trois mille francs pour les dépenses à effectuer pour le paiement des fumés.
J'émet un avis favorable à sa demande.

Ruhengeri



4198

L'Administrateur Territorial

D. Vauthier

A Monsieur le Résident du Rwanda à KIGALI

:::==

TERritoires du Rwanda Urundi •
RESIDENCE DU RWANDA •

N° 1806/A.I.H.O.

Objet :
Maison s/cher Insurance •

8/24/1940
8/24/1940

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Veuillez trouver ci-joint, approuvé, le

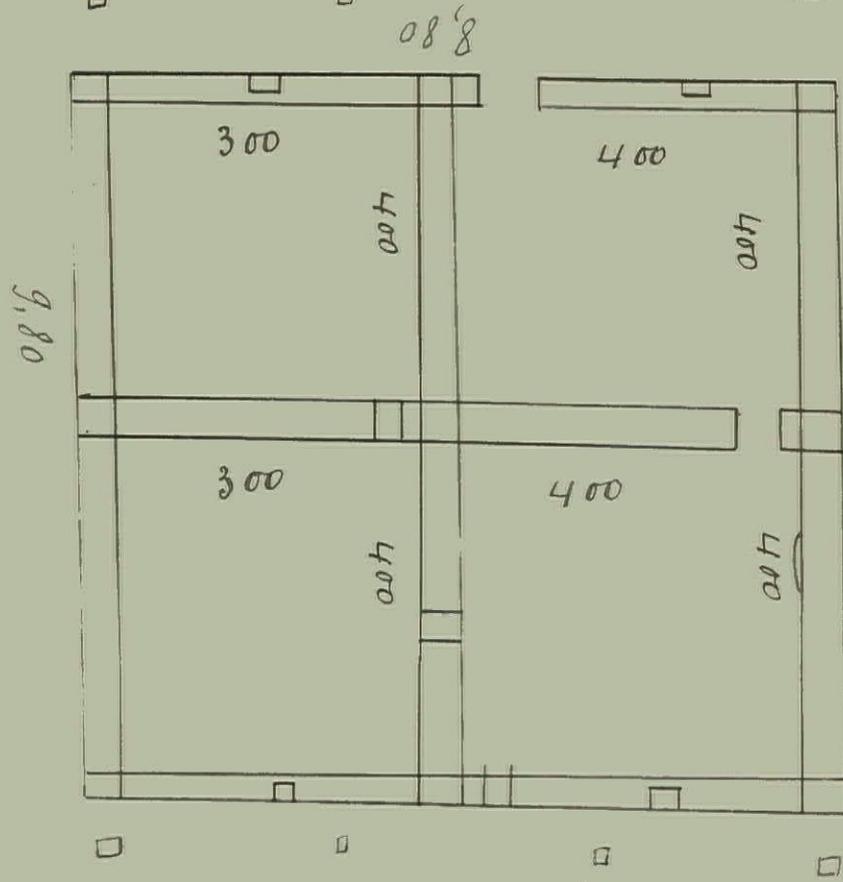
croquis annexé à votre N° 455 du 6 courant •

-Le Résident au Rwanda

N. Simon,

Monsieur l'Administrateur Territorial

• Ruwenzori •



Vu per appu-
basini.

23.8.40.

Rh.

Dr. Luning